Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID: 029-212901052-20221215-20226092246-DE

Ville de Landivisiau - Séance du 8 décembre 2022 - n° 2022/609

<u>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVIGNOUNEN 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1</u>

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget de la commune :

- est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune ;
- est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 1612-11 du code précité, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent;

CONSIDERANT que ces Décisions Modificatives (D.M.) sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ;

CONSIDERANT la délibération n° 2022/224 en date du 15 avril 2022 approuvant le budget annexe lotissement communal de Kervignounen ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires afin de valoriser à la fin de l'exercice le stock pour son coût de revient total conformément à la technique de l'inventaire intermittent,

Budget annexe lotissement communal de Kervignounen 2022 - Décision modificative n° 1

Section de fonctionnement

Dépenses			
Chapitre 011	Article 605	Achats de matériel, équipements et travaux	29 223.00 €

Recettes	S Augmentation de crédits		
Chapitre 042	Article 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	29 223.00 €

Les ajustements proposés concernent les articles suivants :

• augmentation de crédits en dépenses :

○ Chapitre 011, article 605, Achats de matériel, équipements et travaux : + 29 223.00 €
 Cette augmentation doit permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID: 029-212901052-20221215-20226092246-DE

• augmentation de crédits en recettes :

o Chapitre 042, article 71355, variation des stocks des terrains aménagés : + 29 223.00 €

Cette augmentation doit permettre de reconstituer le stock final et de valoriser la valeur totale des travaux réalisés depuis le début de l'opération de lotissement en section d'investissement.

Section d'investissement

Dépenses	Augmentation de crédits			
Chapitre 040	Article 3555	Produits finis – terrains aménagés	29 223.00 €	

Recettes	Augmentation de crédits			
Chapitre 16	Article 167748	Autres dettes – autres communes	29 223.00 €	

Les ajustements proposés concernent les articles suivants :

• augmentation de crédits en dépenses :

○ Chapitre 040, article 3555, Produits finis – terrains aménagés : + 29 223.00 €
Les inscriptions de crédits supplémentaires permettront de reconstituer le stock final et de valoriser la valeur totale des travaux réalisés depuis le début de l'opération de lotissement en section d'investissement.

• augmentation de crédits en recettes :

o Chapitre 16, article 167748, Autres dettes – autres communes : + 29 223.00 €.

Cette augmentation de crédits doit permettre d'équilibrer la section d'investissement.

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 30 novembre 2022;

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire;

APRES en avoir délibéré;

LE CONSEIL MUNICIPAL;

PAR 24 voix POUR des groupes «Landivisiau avec vous et pour vous» et «Un esprit d'ouverture pour Landivisiau» et 5 ABSTENTIONS du groupe «Ensemble pour Landivisiau»

APPROUVE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 TELLE QUE PRESENTEE CI-DESSUS.

ID: 029-212901052-20221215-20226092246-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE			
SUFFRAGES EXPRIMES	24		
POUR	24		
CONTRE	0		

Fait à Landivisiau, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission En Préfecture, le ... 1 1 DEC. 2022

Et de la publication sur le site internet de la Ville <u>www.landivisiau.fr</u>, le... 1.4 DEC. 2022

Fait à Landivisiau, le. 1.4. DEC: 2022

Le Directeur Général, Matthieu RQBCIS

MAIRIE DE LANDIVISIAU - LOTISSEMENT COMMUNAL - DN Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID: 029-212901052-20221215-20226092246-DE

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres présents : 27 Nombre de suffrages exprimés : 24 VOTES:

Pour: 24 Contre: O Abstentions: 5

Date de convocation : 2 | 12 | 22

Présenté par (1) Le Maire A. bandivisian Le 8/12/22

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du Corseil en la Corseil

01 CLAISSE Laurence 02 SALIOU Louis 03 ABAZIOU Nadine 04 MORRY Yvan 05 PORTAILLER Christine 06 MICHEL Jean Luc 07 APPRIOU Isabelle 08 PERVES Daniel 09 TORRES Sonia 10 JEZEQUEL Sébastien 11 KERVELLA Julie 12 LUNVEN Ronan 13 BLEAS Karine Pauvoir à Schashien JEZEQUE 14 BOURGET Frédéric 15 LE ROUX DELPHINE 16 RIVIERE Philippe 17 DUCLOS Corinne 18 BALANANT Yvon 19 BECKING Hélène 20 BILLON Arnaud 21 DUTERDE Nadia

MAIRIE DE LANDIVISIAU - LOTISSEMENT COMMUNAL - DM Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

ID: 029-212901052-20221215-20226092246-DE

22 DELAPORTE Philippe 23 PHELIPPOT Samuel 24 MARTINEAU Gaelle 25 ABIVEN Claude 26 AUFFRET Eliane 27 MEUDEC Gilbert 28 ROPERT Benjamin Pouvoir à Samuel 29 NICOLIER Roselyne

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 1 4 DEC. 2022

A, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : .